REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail- Patrie

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES

SOUS- DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROOM

Peace – Work- Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL ADMINISTRATION

DEPARTMENT OF FINANCIAL AND MATERIAL RESOURCES

SUB - DEPARTMENT OF BUDGET

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

DECISION Nº 00 0 1 9 5D/MINAT/SG/DRFM/SDB/SMP du 2 4

2 4 JUIL 2019

Portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale.

Le Ministre de l'Administration Territoriale,

VU la Constitution :

- VU le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret N°2012/076 du 8 mars 2012;
- VU le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
- VU le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale;
 Considérant les nécessités de service.

DECIDE:

<u>Article 1er</u>: La composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale est, à compter de la date de signature de la présente décision, constatée ainsi qu'il suit :

- Président : Mme. KANE EBANGA, née FORTUNE Pauline ;
- Représentant du Maître d'Ouvrage : M.MBARGA KOMBO François Charles;
- Représentant du MINMAP : Mme EYOUNGOU, née ENOUMBA KOUM Téclaire ;
- Représentant du MINEPAT : M. NZONGANG Patrick Kévin ;
- Représentant du MINFI: M. MOUSTAPHA GARGA;
- Secrétaire : M. LEBOGO TALA.

Article 2 : La présente décision sera publiée partout où besoin sera. /-

Copie:

-MINMAP

-ARMP

-Président /CIPM /MINAT

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.

ATANGA NJI Paul